

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/59

10 décembre 1996

(96-5220)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

SIERRA LEONE

Déclaration de M. George Banda-Thomas
Ministre du commerce, de l'industrie et des entreprises d'Etat

J'ai le plaisir de vous saluer de la part de Son Excellence M. Alhaji Ahmad Tejan Kabba, du gouvernement et du peuple de la Sierra Leone. Je profite également de l'occasion pour remercier le gouvernement et le peuple de Singapour pour l'hospitalité qu'ils nous ont offerte. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude aux pays qui ont financé la participation de la Sierra Leone à cette Conférence.

Après deux décennies de désordres politiques, la Sierra Leone a désormais un gouvernement démocratiquement élu qui est parvenu à mettre fin à cinq ans de rébellion en concluant un accord de paix. Permettez-moi de remercier ici tous ceux qui nous ont aidés à parvenir à la paix et à la sécurité auxquelles nous espérons. Nous voulons oublier cet épisode sombre de notre histoire et progresser, dans un esprit de réconciliation, sur la voie de la démocratie, en mettant l'accent sur la stabilité, la transparence et une saine conduite des affaires publiques, principes, chers à mon gouvernement, que nous avons institutionnalisés afin de leur donner tout leur sens.

Nous reconnaissons que la conclusion des Accords du Cycle d'Uruguay a constitué un pas majeur de la communauté internationale vers l'instauration d'un système commercial international fondé sur des règles et qu'elle a ouvert de meilleures perspectives de libéralisation des échanges, créant ainsi un environnement commercial plus sûr. Le mécanisme de règlement des différends amélioré, en particulier, qui comprend maintenant un organe d'appel, donne à tous les Membres la possibilité d'être égaux en droit et offre l'appui technique nécessaire aux pays les plus pauvres.

Nous sommes encore en train d'absorber l'impact des règles de l'OMC sur notre fragile économie et de voir comment utiliser les possibilités offertes afin de nous intégrer dans le nouvel environnement concurrentiel.

Nous n'ignorons pas que de nombreuses difficultés font obstacle à nos efforts: base de production étroite, manque de compétences techniques et d'infrastructure économique, pauvreté, limitation de nos marchés, insuffisance des ressources humaines, manque de diversification de la production, impact des programmes d'ajustement structurel, dépendance à l'égard des produits de base et absence de valeur ajoutée pour nos principaux produits, instabilité interne et externe, pour n'en nommer que quelques-unes.

En plus de toutes ces difficultés, il nous faut encore faire face à certaines incidences négatives de la libéralisation des échanges.

Premièrement, notre pays, qui compte parmi les moins avancés, est aussi de ceux qui sont les moins intégrés dans le système commercial. Pour le moment, notre préoccupation est de trouver notre place dans le cadre actuellement défini, processus pour lequel nous avons besoin du soutien de la communauté internationale. En conséquence, si nous considérons les nouveaux thèmes comme faisant

partie du programme de travail futur de l'OMC, nous estimons que leur examen devrait se limiter à la réalisation d'études ou de travaux préparatoires, compte tenu de la nécessité d'arriver à un consensus et de l'intérêt national des divers Membres.

Deuxièmement, l'avènement du nouveau système entraîne la perte de préférences qui nous sont actuellement accordées en particulier par nos principaux partenaires commerciaux. Nous comptons bien sûr que nos relations s'établissent sur de nouvelles bases, d'autant que les liens que nous entretenons de longue date ont été mutuellement bénéfiques. Nous attendons également avec intérêt de créer de nouvelles relations avec d'autres partenaires de la communauté commerciale. Il convient de souligner que, dans ce processus de démocratisation et de développement, il faudra faire preuve à notre égard de patience et de compréhension car nous ne disposons pas des outils nécessaires pour bénéficier des nouvelles possibilités commerciales.

Troisièmement, au cours des années, les échecs de la politique agricole, associés à d'autres facteurs, ont affaibli la base de production et notre aptitude à l'autosuffisance alimentaire. Notre économie est avant tout agricole, 70 pour cent de la population étant employée dans ce secteur, et nous avons donc été sérieusement affectés par l'impact de l'Accord sur l'agriculture. La Sierra Leone est aujourd'hui importateur net de produits alimentaires et ces importations nous coûtent très cher. Nous nous sommes lancés dans une réforme du secteur agricole, qui comporte notamment l'application de mesures visant à assurer la sécurité alimentaire pour remédier à la situation, mais il faudra un certain temps avant que cette réforme ne produise des résultats. A ce propos, nous prions instamment nos partenaires commerciaux de mettre rapidement en oeuvre la Décision de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Quatrièmement, notre législation doit être modifiée et adaptée aux règlements prévus par les Accords de l'OMC, afin que nous puissions bénéficier pleinement des avantages conférés par la libéralisation des échanges mondiaux. Nous tenons à faire remarquer à cet égard la charge que représentent les prescriptions en matière de notification et d'examen. Comme d'autres, nous souhaitons souligner la nécessité de simplifier la formule de mise en conformité, en application de la Déclaration de Marrakech.

Cinquièmement, les progrès réalisés en matière d'intégration régionale se sont limités essentiellement au domaine économique. Des efforts sont faits pour obtenir des engagements souverains, mais nous continuons à attendre un appui qui nous permette de progresser dans la voie de l'intégration, en vue de diversifier notre production pouvant faire l'objet d'échanges internationaux.

Sixièmement, nous reconnaissons et apprécions le traitement spécial et différencié prévu par les règles; mais étant un des pays les moins avancés, nous n'avons pas pu bénéficier au maximum des diverses dispositions. La taille même de notre pays est un handicap qui avec le manque de capacités technologiques et de main-d'oeuvre qualifiée, et la pauvreté, limitent notre compétitivité, mais nous nous efforçons de surmonter ces obstacles.

Septièmement, les normes sévères auxquelles nos exportations doivent satisfaire, par exemple dans le domaine sanitaire et phytosanitaire et en particulier pour ce qui est des poissons et produits du poisson, nous empêchent d'exploiter pleinement notre avantage comparatif.

Huitièmement, l'ouverture des économies autrefois fermées d'Europe de l'Est, a certes créé de nouvelles possibilités d'échanges mais a aussi renforcé la concurrence; elle ne sera probablement bénéfique que pour les pays ayant déjà la capacité institutionnelle nécessaire pour exploiter ces possibilités, mais par contre, elle nuit à notre compétitivité.

Le gouvernement de la Sierra Leone ne ménage aucun effort pour venir à bout de certains de ces obstacles, notamment en prenant des mesures visant à favoriser la croissance économique. Il se consacre actuellement au développement du secteur privé grâce à la recherche d'un consensus, à l'offre de services d'appui et d'assistance technique et au renforcement des institutions. Il prend également d'autres mesures: libéralisation des échanges, mesures destinées à améliorer les méthodes de production et l'efficacité et stratégies visant à utiliser de manière optimale les ressources naturelles dans l'objectif global du développement durable. La privatisation de toute l'économie avance avec une rapidité croissante. La diversification des activités, le développement et la promotion des exportations, l'expansion de l'infrastructure: toutes ces mesures permettront de créer la base nécessaire au développement de l'économie.

Mons pays s'efforce de mettre en valeur ses ressources humaines et institutionnelles pour promouvoir l'investissement, son objectif étant d'accroître les flux d'investissements et d'assurer une formation dans les domaines du développement industriel et des services. Des mesures complémentaires sont également prises comme l'élaboration d'un code des investissements ou la création de ports francs et de zones franches industrielles. Les pouvoirs publics s'efforcent en particulier de développer l'infrastructure (transports, communications et services) ainsi que l'intégration et la coopération régionales. Ces mesures devraient faciliter le développement.

Nous espérons par ailleurs que des efforts considérables seront faits pour compléter notre action, en respect des engagements pris dans diverses enceintes et concernant notamment:

- 1) L'application rapide des dispositions relatives aux mesures spéciales et différenciées applicables aux pays les moins avancés, y compris des concessions sur une base NPF concernant les droits de douane et les mesures non tarifaires visant les produits dont l'exportation nous intéresse.
- 2) La demande d'une application souple des Accords de l'OMC ainsi que des dispositions transitoires.
- 3) L'offre d'une assistance technique pour développer et renforcer la production et les exportations, y compris pour promouvoir les échanges et mettre en valeur les ressources humaines.

Pour conclure, je dirai que nous sommes déçus de voir que, depuis la création de l'OMC, pratiquement aucun progrès n'a été réalisé pour ce qui est des questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, soulignées à Marrakech, notamment en ce qui concerne le commerce et l'immigration, le commerce et la régionalisation, le commerce et le droit des sociétés, ainsi que la mise en place d'un mécanisme, au sein de l'OMC, pour compenser l'érosion des préférences, pour n'en nommer que quelques-unes.

Je tiens à profiter de l'occasion pour vous remercier une fois encore, Monsieur le Président, et vous dire que nous comptons bien que vos travaux seront couronnés de succès.